

Les armes de Coulibaly: une enquête au point mort, par crainte des révélations

PAR KARL LASKE
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 16 MARS 2017



Alors que les juges antiterroristes ont mis 11 mois avant de faire interroger l'indicateur qui avait fourni des armes au réseau terroriste des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015, ils n'ont toujours pas entendu les policiers et les gendarmes qui surveillaient le trafic.

C'est un dossier que la justice refuse obstinément d'ouvrir. Et l'on devine assez bien pourquoi. Il pose la question de la défaillance et de la responsabilité de l'État dans la surveillance des réseaux ayant fourni les armes aux terroristes des 7, 8 et 9 janvier 2015.

Les faits sont accablants : un indicateur de la gendarmerie a acheté les armes qui se sont retrouvées entre les mains d'Amedy Coulibaly. L'homme, qui jure avoir agi dans le cadre d'une « infiltration » en informant les gendarmes, a été surveillé par la police judiciaire de Lille pendant huit mois. Et ce, sous le contrôle du parquet de Lille. Le trafic a été signalé par la Direction zonale du renseignement intérieur et, comme Mediapart le révèle aujourd'hui, par un haut responsable policier de la région, Philippe Patisson, actuellement coordinateur français du Centre de coordination policière et douanière (CCPD). Les douanes étaient, elles aussi, dans la boucle.

Au total, cinq ou six services de l'État au moins ont donc dysfonctionné, en laissant filer des armes en direction des terroristes, sans le savoir, jurent-ils en chœur. Depuis deux ans et deux mois, la justice avait

de quoi faire toute la lumière sur ces implications. Au lieu de quoi, elle a ignoré les informations, préférant orienter l'enquête dans d'autres directions.



Impacts de balles sur la vitrine de l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes © Reuters

• L'oubli

Cette enquête a commencé par un oubli. C'est la pièce D00001 du dossier judiciaire. Dans leur rapport au parquet de Paris du 20 janvier sur les attentats qui viennent de se produire, les responsables de la Brigade criminelle et de la Sous-direction antiterroriste omettent tout simplement de faire figurer leurs informations sur l'achat par une petite société lilloise d'un fusil-mitrailleur et de cinq pistolets provenant de Slovaquie, retrouvés sur les lieux des crimes et dans l'appartement d'Amedy Coulibaly à Gentilly.

Or, comme Mediapart l'a révélé, dès le 14 janvier, les enquêteurs disposent, par le truchement d'Interpol, de l'identification des armes et de leur acheteur. La société s'appelle Seth-Outdoor. Elle a commandé par Internet des armes démilitarisées à la société AFG, avant d'essaimer. Mais curieusement, le 20 janvier, le rapport des policiers ne signale que deux « pistes » : celle d'un collectionneur belge, acheteur initial d'un fusil-mitrailleur slovaque retrouvé porte de Vincennes, et celle d'un commerçant kurde basé à Charleroi, qui a été mêlé quelques mois plus tôt à l'achat d'une Mini Cooper à Coulibaly. Le rapport passe sous silence le « traçage » positif des armes achetées à Lille.

• Le silence des policiers

Dès le 20 janvier 2015, Claude Hermant, l'acheteur des armes slovaques, une figure de l'extrême droite identitaire lilloise, est interpellé, ainsi que sa compagne, par la PJ lilloise. Sans jamais être questionné sur les attentats, il explique avoir « pris

conscience » que « *les armes citées* » après les attentats de Paris pouvaient être des armes qu'il avait « *été amené à fournir* » à un voyou, un certain Samir, « *à l'occasion d'opérations d'infiltrations pour le compte de la gendarmerie* ». L'indicateur se rend alors compte que la « *cible* » qui a été la sienne, Samir Ladjali, a été identifiée par la PJ dès le mois de juin précédent, dans le cadre de cette enquête pour trafic d'armes ouverte en décembre 2013, après la découverte de l'ADN d'Hermant sur une arme.

• Pas d'enquête de flagrance

Les juges de Lille maintiennent une étanchéité parfaite avec le dossier des attentats, en feignant d'ignorer jusqu'en juin 2015 le destin criminel des armes dont il est question. En effet, pas une question n'est posée aux mis en cause sur les attentats. Pire, le suspect, Samir Ladjali, intermédiaire vraisemblable entre l'indicateur et le réseau Coulibaly, n'est interrogé puis mis en examen que quatre mois après l'incarcération d'Hermant. De la mémoire du téléphone portable d'un de ses proches, les enquêteurs ont finalement extrait plusieurs photos d'armes vendues par Hermant.

• Une demande tardive de Paris

La juge antiterroriste Nathalie Poux attend le 22 juin 2015 pour informer officiellement les juges lillois qu'elle dispose de l'identification des armes transmise par Interpol cinq mois plus tôt. « *Quatre pistolets semi-automatiques Tokarev en possession d'Amedy Coulibaly sont identifiés formellement comme ayant été vendus à Seth-Outdoor, tandis qu'un autre pistolet semi-automatique Tokarev et un fusil d'assaut CZ sont susceptibles de provenir de Seth-Outdoor* », écrit la magistrate, alors qu'il n'y a déjà aucun doute. Elle demande la transmission des interrogatoires réalisés à Lille, et les éléments sur « *les relations de Claude Hermant et des autres mis en examen avec les personnes susceptibles d'avoir fourni des armes à Amedy Coulibaly* ».

• L'interception fortuite

Stanislas Sandraps, le juge de Lille chargé du dossier Hermant, effectue cet envoi le 12 août 2015. Dans son « *soit transmis* », le magistrat développe la fiction d'une interpellation fortuite d'Hermant et de sa femme

le 20 janvier. Il explique que dans le cadre de l'enquête ouverte fin 2013, « *les écoutes et les surveillances menées* » n'ont apporté « *que peu d'éléments* ». « *C'est finalement le service des douanes qui recueillera un renseignement selon lequel la société Seth-Outdoor de la compagne de Claude Hermant recevait des armes non ou partiellement démilitarisées en provenance de Slovaquie* », écrit le juge.

Ce « *renseignement* » permet aux douanes d'intercepter une livraison, le 20 janvier, et de procéder, heureux hasard, à l'interpellation d'Hermant et de sa compagne. Dès le 24 janvier, la véritable raison se **lit** pourtant dans *La Voix du Nord*, qui titre : « *Trafic d'armes : la police judiciaire va-t-elle remonter de l'ultradroite jusqu'à Coulibaly ?* ». « *La garde à vue de Claude Hermant, figure de l'ultradroite régionale, s'est poursuivie ce jeudi. Selon différentes sources, les enquêteurs s'intéressent à un éventuel lien entre le trafic d'armes présumé et les attentats commis en région parisienne. Pour le moment, rien n'est confirmé officiellement.* »

Cet échec de la surveillance a eu pour conséquence la livraison effective d'armes aux terroristes

• Le saucissonnage

Dans son courrier aux juges antiterroristes, le juge Sandraps relève aussi que « *Samir Ladjali a été mis en cause par Claude Hermant comme étant son unique client, ce que Samir Ladjali conteste* » – c'est pourtant ce qui ressort de la procédure dès le mois de juin 2014. « *Aucun rapprochement en l'état de la procédure n'a été effectué avec la personne d'Amedy Coulibaly* », conclut le magistrat. Aucun rapprochement mis à part le principal sujet : les armes de Coulibaly elles-mêmes, retrouvées sur les scènes de crime, qui provenaient bien du réseau lillois. L'enquête peut donc rester saucissonnée : à Lille, les acteurs du réseau ; à Paris, ses armes, placées sous scellés. Questionné en septembre par Mediapart, le parquet de Paris campe sur la même position : « *Il n'y a pas de lien en l'état entre le protagoniste du dossier lillois et Coulibaly.* »

• Le service minimum

Claude Hermant est finalement extrait de sa cellule, en décembre 2015, pour être interrogé par les policiers des services antiterroristes, en même temps que sa compagne. Les enquêteurs mettent en doute, avec ironie, le témoignage de Claude Hermant (*lire ci-contre*) et son statut d'indicateur. L'indicateur est pressé de décrire ses livraisons d'armes à Samir Ladjali, toutes choses qu'il a déjà racontées à Lille. On lui demande s'il a noté les références des armes qu'il fournissait à Ladjali et les dates de remises. Il n'a pas tenu de cahier... Il assure avoir remis aux gendarmes des fiches communiquées par la société slovaque AFG. « *Donc vous êtes incapable de nous dire quand les armes retrouvées à l'Hyper Cacher et au domicile de Coulibaly, armes qui sont numérotées et que vous avez achetées, ont été livrées à Samir Ladjali ?* » « *Non, je ne peux pas vous le dire* », répond Hermant.



Claude Hermant © DR

Pour aller plus loin, le service d'enquête aurait dû procéder à d'autres auditions : Samir Ladjali, soupçonné d'avoir servi de relais vers Coulibaly, les gendarmes Joël H. et Laurent B., les hommes de la PJ qui ont surveillé Hermant durant plus d'un an, et l'entourage d'Hermant, parmi lesquels d'autres indicateurs, Antoine Denevi et Christophe Dubroeuq, eux aussi acteurs du trafic, en relation avec un ancien commandant de police de Lille. Personne d'autre qu'Hermant et sa femme n'a été entendu par la SDAT. Aucune confrontation n'a été effectuée jusqu'à aujourd'hui. Interpellé en avril 2016 en Espagne, Antoine Denevi a été remis en liberté par les juges lillois, le 15 février dernier.

• La responsabilité des services de l'État

Désormais, un ensemble de documents montre que les services de gendarmerie et de police ont effectivement surveillé le ou les réseaux qui ont fourni des armes de guerre aux terroristes des 7, 8 et 9 janvier. Le ministère de l'intérieur a déclassifié une série de rapports de contact établis par les gendarmes de la Section de recherche (SR) de Villeneuve-d'Ascq. Ces documents, obtenus par Mediapart (*lire ci-contre*), prouvent que Claude Hermant était une source immatriculée depuis le mois de mars 2013 sous le pseudo « HE CL » et qu'il a réalisé plusieurs missions d'infiltration pour la SR, dans différents dossiers de trafic d'armes, sa spécialité. Il a été rétribué en mars 2014 pour avoir mené à bien l'une de ces missions.

Des mails entre l'indicateur et les gendarmes prouvent en outre qu'il les a tenus informés de ses vérifications sur les circuits d'importation d'armes slovaques, par l'intermédiaire de la firme AFG. Si les gendarmes entendus à Lille contestent avoir autorisé Hermant à « injecter » des armes dans le réseau de Ladjali, ils ne peuvent nier avoir encouragé Hermant à poursuivre ses missions de surveillance jusqu'en novembre 2014.

En amont, un service de police judiciaire a lui aussi identifié et suivi ce trafic dans le cadre de l'enquête ouverte à Lille. Dès le mois de juin 2014, soit sept mois avant les attentats, les policiers de la PJ de Lille ont obtenu le nom de l'acheteur principal du réseau et ont effectué des surveillances et des filatures autour des hommes qui ont acheminé et remilitarisé les armes. Cet échec de l'infiltration, ou de la surveillance, a eu pour conséquence la livraison effective d'armes à des terroristes et leur a apporté un soutien logistique inespéré.

• Les raisons de l'étouffoir

Ici se trouve donc vraisemblablement l'explication du manque d'empressement des juges à effectuer les actes d'enquêtes nécessaires. Ou à partir sur d'autres pistes. Ainsi, les juges ont fait réentendre en juin dernier Metin Karasular, le commerçant qui s'est trouvé mêlé à l'achat d'une Mini Cooper qu'Amedy Coulibaly et son ami Ali Polat cherchaient à vendre. Karasular s'était manifesté spontanément au

lendemain de l'attentat auprès des services de police en expliquant avoir rencontré Coulibaly pour cette histoire de voiture, le 3 janvier.

Mais lors d'une perquisition déclenchée peu après, trois listes manuscrites d'armes, pour certaines avec des prix, avaient été retrouvées dans le garage de Karasular, et une quatrième à son domicile. Il est question de kalach, de pistolets Tokarev, de détonateurs, de munitions. Les enquêteurs ont émis l'hypothèse que la Mini Cooper ait été payée pour partie en cash – les terroristes avaient récupéré 4 500

euros sur les 12 000 réclamés –, et que le solde ait été réglé en armes. Karasular s'est défendu en prétendant qu'il s'agissait de listes qui avaient traîné dans les poubelles de son ancien café... et que, par ailleurs, il n'avait rien à voir avec les islamistes et qu'il avait même dit à Polat et Coulibaly qu'il « *voulait rejoindre le combat des Kurdes à Kobané* ».

À ce jour, aucune corrélation n'a été établie entre la piste des listes de prix et les armes venant de Lille, effectivement prises en main par Coulibaly.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.